pays aussi fortement centralisés que ceux d'Europe. On sait qu'une province chinoise jouit d'une très large autonomie. Le pouvoir central a surtout pour but et pour fonction de faire respecter les formes traditionnelles. Le gouverneur, assisté de ses deux adjoints, est d'ailleurs maître du budget de sa province sauf à contribuer pour une certaine somme aux frais de l'administration centrale ; il est maître de la justice, sauf à en référer à Pékin pour l'exécution des sentences capitales ; il prend toutes les mesures administratives, judiciaires, policières et législatives qu'il juge à propos pour assurer la bonne gestion des affaires de sa circonscription, il fait exécuter tous les travaux publics qu'il lui plaît, il nomme et révoque les préfets et sous-préfets, il dispose des troupes, conduit toutes les négociations diplomatiques relatives à sa province. Il a ainsi toute latitude de s'accommoder aux nécessités locales sans que son indépendance soit un danger pour l'unité de l'empire. En effet, non seulement le gouverneur est surveillé de près par deux hauts dignitaires qui ne dépendent pas de lui, mais encore nul ne peut occuper une fonction dans sa province d'origine, ni avoir en charge auprès de lui aucun de ses proches parents, d'où il résulte un emboîtement des intérêts privés des divers fonctionnaires et de leurs familles, qui sont liés les uns aux autres et confondus. Remarquez que ce système n'a de valeur qu'à cause de l'organisation patriarcale de la famille chinoise et du caractère aristocratique de la société. Dans une nation démocratique et à formation particulariste un gouverneur du genre des fou-t'ai deviendrait presque fatalement un rebelle et un tyran. Les intendants sont à peu près dans la même relation vis-à-vis du gouverneur que celui-ci vis-à-vis du pouvoir central. Ils ont de très larges attributions d'ordre financier, judiciaire, policier, militaire et diplomatique, en sorte que chaque intendance peut être administrée de la façon la mieux appropriée à ses besoins. Enfin, ce qui achève de rendre le rattachement direct parfaitement conforme aux saines doctrines politiques, c'est le principe universellement adopté par l'administration chinoise d'administrer le moins possible et de laisser autant que possible les gens se débrouiller d'eux-mêmes et faire leurs affaires : les